

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Le **vendredi 24 septembre 2010** à 18 h 30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

<b>CONVOCACTION</b>	
Date	17/09/2010
Affichage	17/09/2010

**Etaient Présents :** POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, SEZANNE Philippe.

<b>NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL</b>		
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	27	6

**Etaient Représentés :**

DJEFFAL Mohamed pouvoir à PEYTHIEU Eric  
DAVANTURE Bruno pouvoir à FROMM Gérard  
SIMOND Stéphane pouvoir à ESTACHY Monique  
ESCALLIER Karine pouvoir à SEZANNE Philippe  
ROUBAUD Sabin pouvoir à VALDENNAIRE Catherine

THEME : **CULTURE 2**

OBJET : **CONFERENCE FONDS  
ANCIEN**

**Absents-Excusés :**

DJEFFAL Mohamed, DAVANTURE Bruno, BRUNET Pascale,  
SIMOND Stéphane, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin,

**Secrétaire de Séance :** BOVETTO Fanny



Rapporteur : Laetitia CODURI

Dans le cadre de la mise en valeur du fonds ancien de la ville de Briançon, la bibliothèque municipale organise une conférence sur « Le livre et les Lumières à Lyon » par Monsieur Dominique Varry, professeur à l'ENSSIB, le *samedi 16 octobre 2010 à 18h30*.

La conférence est donnée à titre bénévole.

Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration sont à la charge de la commune.

Les dépenses nécessaires prévues au budget s'élèvent à 258 € :

- Frais d'hébergement : 75 €
- Frais de restauration : 25 €
- Frais de déplacement : 158 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'organisation de la conférence.
- D'autoriser la prise en charge des frais sur le budget de la bibliothèque.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire  
  
Gerard FROMM

TRANSMIS LE 28 SEP. 2010

PUBLIÉ LE 28 SEP. 2010

NOTIFIÉ LE